ORDONNANCE COLLECTIVE Numéro 2009-09	Initier la thérapie pédiculicide		
Référence à un protocole : NON	*Date de mise en vigueur :* 2009-09-30	*Date de révision :* *2012-09*	*Date de prochaine révision :*

Personnes habilitées à initier l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) visé(s) :

- Pharmaciens communautaires exerçant au Québec
- Les infirmières du CSSS Champlain exerçant dans les secteurs suivants :
  - Services courants
  - Santé scolaire
  - Santé mentale
  - Santé Parentale Infantile (SPI)
  - Service Intégré Périnatalité Petite Enfance (SIPPE)

Groupe de personnes visées ou situation clinique visée :

Enfant et membre de leur famille atteints de pédiculose qui consultent le pharmacien ou l'infirmière

Activités réservées de l'infirmière :
- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance

Activités réservées du pharmacien :
- Initier la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance
- Surveiller la thérapie médicamenteuse

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

- Présence de poux de tête et/ou de lentes.
- Toute personne qui a des poux de tête vivants et des lentes viables dans les cheveux est considérée comme un cas infesté.
- Il est raisonnable et justifié de considérer comme un cas infesté toute personne qui n'a jamais eu de traitement mais qui a des lentes viables, même en l'absence de poux vivants.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

- Permettre à la population de la région du CSSS atteinte de pédiculose du cuir chevelu et n'ayant pas d'ordonnance individuelle de pédiculicide d'y avoir accès rapidement et lui fournir les renseignements appropriés pour prévenir la contagion et favoriser l'éradication rapide en période d'éclosion.

CONTRE-INDICATIONS :

- Voir les contre-indications selon chacun des médicaments.

DIRECTIVES :

ÉTAPE 1

- ❑ ÉVALUATION DE L'INFESTATION PAR LE POU DE TÊTE ET/OU DE LENTES VIABLES.

ÉTAPE 2

- ❑ CHOIX DE PÉDICULICIDE

- **PÉDICULICIDE DE PREMIÈRE INTENTION :**

PERMÉTHRINE (Kwellada-P 1%, Nix 1%) (Après shampoing)

Clientèle : Enfants de 2 ans et plus. 1er choix lors d'une grossesse.

Posologie : 25 à 120 ml (1/2 à 2 flacons selon la longueur et l'épaisseur des cheveux) à appliquer pour 10 minutes sur les cheveux. Répéter l'application après 7 jours.

Mode d'emploi : Laver les cheveux à l'aide d'un shampoing ordinaire, rincer à l'eau et bien assécher (ne pas appliquer de produit revitalisant ou démêlant). Appliquer une quantité suffisante du produit pour saturer les cheveux et le cuir chevelu. Laisser reposer 10 minutes, puis rincer à l'eau.

Contre-indication :

- Hypersensibilité à la perméthrine, aux pyréthrines naturelles, aux fleurs de chrysanthème ou à l'herbe à poux.

Le Nix 1% n'est plus inscrit à la liste des médicaments remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

En présence de poux vivants 24 à 48 heures après la première application du produit, il faut refaire un traitement aussitôt en utilisant un autre produit d'une catégorie différente. Dans cette situation, le pharmacien initiera un traitement avec le Resultz.

- **PÉDICULICIDE DE DEUXIÈME INTENTION :**

PYRÉTHRINE NATURELLE synergisée par le butoxyde de pipéronyle (R & C, Pronto) (shampoing revitalisant)

Clientèle : Sans restriction d'âge. 2ième choix lors de grossesse.

Posologie : 25 à 120 ml (1/2 à 2 flacons selon la longueur et l'épaisseur des cheveux) à appliquer pour 10 minutes sur les cheveux secs. Répéter l'application après 7 jours.

Mode d'emploi : Appliquer une quantité suffisante pour saturer les cheveux secs et le cuir chevelu. Laisser reposer 10 minutes. Ajouter de l'eau en petite quantité jusqu'à formation de mousse et rincer à fond.

Contre-indication :

- Hypersensibilité à la perméthrine, aux pyréthrines naturelles, aux fleurs de chrysanthème ou à l'herbe à poux.

- **PÉDICULICIDE DE TROISIÈME INTENTION :**

EN PRÉSENCE D'ÉCHEC OU DE RÉSISTANCE AUX TRAITEMENTS CONVENTIONNELS

MYRISTATE D'ISOPROPYL (RESULTZ)

Clientèle : Personne âgée de 4 ans et plus

Posologie : Appliquer de 30 à 120 ml (selon la longueur et l'épaisseur des cheveux) sur les cheveux secs pour 10 minutes. Répéter l'application après 7 jours.

Volume suggéré par application :
Cheveux courts : 30 à 60 ml
Cheveux aux épaules : 60 à 90 ml
Cheveux longs : 90 à 120 ml

Mode d'emploi : Appliquer une quantité suffisante pour saturer les cheveux secs et le cuir chevelu. Masser le cuir chevelu jusqu'à ce que la chevelure soit complètement mouillée. Laisser en place 10 minutes puis rincer à l'eau tiède.

Contre-indications :

- Hypersensibilité au myristate d'isopropyle
- Les femmes enceintes

DIRECTIVES (suite) :

ÉTAPE 3

a) Il faut retirer manuellement les lentes après le traitement ; l'utilisation d'un peigne fin est suggérée.

b) En présence de lentes dans les sourcils : VASELINE ou Lacri-lube 2 à 4 applications par jour en couche épaisse pour 1 semaine.

c) Arrêt de la thérapie pédiculicide et évaluation par un médecin en présence de signes ou symptômes suivants :

- Réaction anaphylactique
- Difficultés respiratoires

d) Informer la personne atteinte ou son répondant des mesures non-pharmacologiques pour éviter la propagation du parasite (remettre la brochure : Poux... poux... poux... tout savoir sur les poux de tête).

e) Pour les femmes enceintes :

- Le premier choix de traitement est la perméthrine 1% (Kwellada-P 1%, Nix 1%) tandis que les pyréthrines synergisées (R & C, Pronto) deviennent le deuxième choix. Le Resultz (myristate d'isopropyle) n'est pas recommandé pour les femmes enceintes.

DIFFÉRENTES CAUSES D'ÉCHEC AU TRAITEMENT PÉDICULICIDE
• Diagnostic erroné • Inaccessibilité du traitement (ex. : coût trop élevé) • Inobservance au traitement (ex. : oubli de la 2e application, application d'une quantité insuffisante) • Facteurs sociaux (ex. : barrière linguistique) • Pouvoir pédiculicide ou ovicide faible du médicament • Emploi de conditionneur ou de vinaigre dilué suite au traitement à la perméthrine • Emploi d'un pédiculicide périmé (ex. : suite à une mauvaise conservation des pyréthrines naturelles) • Nouveau contact auprès d'une personne infestée (ex. : suite à une mauvaise recherche des cas infestés auprès des contacts) • Résistance des poux aux pédiculicides

ÉTAPE 4

❑ FORMULAIRE DE LIAISON

- Remplir le formulaire de liaison et le remettre au patient afin qu'il puisse se procurer le produit à la pharmacie.

RÉFÉRENCES :

Marceau, N. (2004). *Mise à jour sur la pédiculose.* Québec pharmacie, 51 (9), 773-778.

Marceau, N. Mise à jour de l'institut national de santé publique concernant la thérapie pédiculicide au 1-3-2008. www.inspq.qc.ca

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (Juillet, 2000). *La pédiculose, Protocole d'intervention, Une nouvelle approche en santé publique pour le contrôle dans les écoles et dans les services de garde à l'enfance.* 36 p.

Santé et des Services sociaux Québec. (2009). La brochure *Poux:.. poux... poux... tout savoir sur les poux de tête.*

Agence de la Santé et des Services sociaux de Lanaudière. (2008). Ordonnance collective : Thérapie pédiculicide.

Centre de santé et de services sociaux de Laval. (2008). Ordonnance collective : Initier la thérapie pédiculicide.

Processus d'élaboration :

France Brousseau, inf. clin., Assistante au supérieur immédiat – santé scolaire

Ginette Larouche, chef du service de pharmacie

Danielle Soucy, conseillère en soins spécialisés

Processus de validation :

Directrice des Soins infirmiers	2009/10/01 Date
Directeur des Affaires médicales	2009.10.01 Date

Processus d'adoption

Président du CMDP	2009.10.01 Date